



Accident de la route peu banal

Par **Lorenoutenvastu**, le **31/08/2015 à 23:12**

Bonjour,rrnrIl y a maintenant près de deux semaines que j'ai eu un accident à Saint Maximin. J'habite à Nice. J'étais donc à 1 h 30 de mon lieux de résidence habituelle. Je précise car je ne sais pas si cela peut influencer sur la suite des événements... En effet, accident en scooter 500 cc et je ne possède pas le permis. En prime j'étais sous l'emprise de l'alcool et de la cocaïne, pour couronner le tout, je faisais usage d'une fausse plaque d'immatriculation. Par chance, j'ai eu cet accident seul, je n'ai donc blessé personne et strictement rien dégradé.rrnrA la suite de ça, les pompiers et gendarmes sont intervenus donc hôpital (prise de sang) garde à vue. Puis relâché avec pour seul explication que je serai convoqué pour notifications des taux stup et alcool et que je serai déféré devant le procureur, que très certainement je n'en ressortirais pas.rrnrVoilà maintenant 2 semaines que je n'ai pas de nouvelle. rrrnMes questions sont les suivantes : rn- pourquoi est-ce aussi long ?rn- avec un casier judiciaire mentionnant 10 condamnations pour des faits similaires, quelles sont les risques pour moi ?rrnrMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **01/09/2015 à 08:50**

Bonjour,rrnrConduite sans permis, sous alcool et sous stupéfiants, avec des fausses plaques d'immatriculation, en état de récidive légale => seule solution : voir votre avocat.

Par **alterego**, le **01/09/2015 à 10:54**

Bonjour,rrnrSi cela peut vous rassurer, sachez que vous ne serez pas oublié.rrnrLes risques

? Multi récidiviste, vous les avez aggravés sans qu'il soit nécessaire d'avoir blessé un tiers et/ou commis de dégradations. Evitez les explications infantiles, à la limite du foutage de gueule, devant le Procureur et le Juge. Un avocat ne sera pas un luxe.
Cordialement

Par **22pirouettes**, le **01/09/2015 à 14:11**

Bonjour
avec ce que vous décrivez je pense que vous ne risquez rien nous sommes dans un pays où la justice est très cool avec les gents comme vous.
ne craignez rien vous pouvez continuer
Bonne journée.

Par **Lorenoutenvastu**, le **01/09/2015 à 15:13**

Je pensais que c'était un forum de conseil encadré par des personnes bienveillantes, il semblerait que bien au contraire je sois jugé avant d'être passé à la barre...personnes n'ont réellement répondu à mes attentes si ce n'est me conseiller un avocat.... Dans mon cas et à mon sens je pense que se sera jeter de l'argent par les fenêtres en effet, vu les circonstances et les ententes judiciaires je ne vois pas vraiment ce qu'il pourrait plaider en ma faveur.